

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022
Date de convocation : 18 octobre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 02/11/2022
Reçu en préfecture le 02/11/2022
Publié le **SLO**
ID : 085-200088771-20221026-2022_D021_EAU-DE

Délibération n°2022_D021_EAU

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 26 octobre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 18 octobre 2022.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : BATARD Yves (4^{ème} VP), CAUDAL Claude (1^{er} VP), COESLIER Catherine (3^{ème} VP), GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP)
- Délégués : BUTON Didier, GABORIT Fabien, LAUNAY Véronique suppléante de DENIS Pascal, MENUET Jean-Luc, NORMAND Luc suppléant de HUGUES Claire, PARIAS Philippe, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- De BONNAFOS Patrice donne pouvoir à GABORIT Fabien, FERRER Jean-Bernard donne pouvoir à COESLIER Catherine, SIGWALT Richard donne pouvoir à BILLON Jean-Yves

ABSENTS / EXCUSES :

- BRIAND Pascale, CARRARA Patricia, CHARRIER Miguel, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul, PIPAUD Vincent (membre du bureau)

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : BUTON Didier

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	6	3	16

OBJET : EAU – Attribution du marché « Etude Hydrologie Milieux Usages Climat » (HMUC) du SAGE Marais breton et bassin versant de la Baie de Bourgneuf et engagement de la tranche ferme

Le Président expose :

Suite à une demande de la Commission Locale de l'Eau du Marais breton et bassin versant de la baie de Bourgneuf, par délibération n°2022_D017_EAU du 22 mars 2022, le Comité syndical a décidé de lancer une consultation pour la réalisation d'une étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC) sur le bassin versant de la baie de Bourgneuf.

Pour rappel, cette étude a pour objectif d'approfondir la connaissance de la ressource en eau quantitative sur le territoire du SAGE dans un contexte de changement climatique afin d'aboutir à la définition de débits objectifs d'étiage, de volumes prélevables (début de l'étiage, étiage, reprise des écoulements) qui pourraient être répartis entre les différents usagers, et de conditions de prélèvements hivernales.

La consultation s'est déroulée du 8 mai au 20 juin 2022 et deux offres ont été reçues et analysées. La Commission d'appel d'offres (CAO), réunie le 21 septembre 2022, a auditionné les deux bureaux d'études. Il en ressort la notation suivante :

Notation globale des offres	CPGF HORIZON	EGIS EAU
Note technique (sur 60 points)	56	54
Prix des prestations (sur 40 points)	40	31,65
TOTAL	96	86,65

Au vu de l'analyse (cf. rapport joint à la convocation), la CAO propose de retenir le bureau d'études CPGF Horizon avec son-cotraitant Aquascop. Leur offre s'établit de la manière suivante :

CPGF HORIZON	Montant TTC
Tranche ferme	226 818,00 €
Tranche optionnelle 1 (TO1) : Inventaire des plans d'eau sur l'ensemble du bassin versant)	38 400,00 €
Tranche optionnelle 2 (TO2) : Consolider la connaissance d'une masse d'eau	36 986,40 €
Tranche optionnelle 3 (TO3) : Animer et concerter pour aboutir à la répartition des volumes prélevables entre les catégories d'usagers, validée par le comité de pilotage	15 628,80 €
Tranche optionnelle 4 (TO4) : Etudier l'opportunité de mettre en place une gestion concertée et collective de l'irrigation	10 137,60 €
Prix des prestations (TF+TO1+TO2+TO3+TO4)	327 970 ,80 €

Cette prestation peut être subventionnée de 70% à 100% selon les tranches par l'Agence de l'eau et l'Etat.

Le Président propose au Comité syndical de :

- Attribuer ledit marché à la société CPGF Horizon et son cotraitant Aquascop et d'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce marché public ;
- Engager la tranche ferme pour un montant de 226 818 € TTC une fois les accords de subventions obtenus.

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2022_D017_EAU du 22 mars 2022 du SMBB relative au lancement d'une étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 21 septembre 2022 et son rapport d'analyses ;

Vu la présentation faite en séance ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Attribue ledit marché à la société CPGF Horizon et son cotraitant Aquascop et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché public ;
- Engage la tranche ferme pour un montant de 226 818 € TTC une fois les accords de subventions obtenus ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022
Date de convocation : 18 octobre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 02/11/2022
Reçu en préfecture le 02/11/2022
Publié le **SLO**
ID : 085-200088771-20221026-2022_D022_FIN-DE

Délibération n°2022_D022_EAU

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 26 octobre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 18 octobre 2022.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : BATARD Yves (4^{ème} VP), CAUDAL Claude (1^{er} VP), COESLIER Catherine (3^{ème} VP), GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP)
- Délégués : BUTON Didier, GABORIT Fabien, LAUNAY Véronique suppléante de DENIS Pascal, MENUET Jean-Luc, NORMAND Luc suppléant de HUGUES Claire, PARRAIS Philippe, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- De BONNAFOS Patrice donne pouvoir à GABORIT Fabien, FERRER Jean-Bernard donne pouvoir à COESLIER Catherine, SIGWALT Richard donne pouvoir à BILLON Jean-Yves

ABSENTS / EXCUSES :

- BRIAND Pascale, CARRARA Patricia, CHARRIER Miguel, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul, PIPAUD Vincent (membre du bureau)

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : BUTON Didier

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	6	3	16

OBJET : EAU – Sollicitation de subventions pour l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC)

Le Président expose :

Avant de disposer du résultat de la consultation, le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf a répondu à un appel à manifestations d'intérêt (AMI) le 25 avril 2022 pour bénéficier d'un taux total à 100% pour des études relatives à la gestion quantitative ou étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC). Le dossier déposé porte sur un montant d'étude HMUC à 235.000 € TTC auquel s'ajoute du temps d'un(e) chargé(e) de mission Gestion quantitative à temps plein sur deux ans (99 200 € = charges salariales et frais liés).

Le courrier daté du 15 juin 2022 de l'Agence de l'eau et de la Préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne stipule que notre dossier déposé est éligible et que pour mobiliser les aides de l'Etat (30% du projet) au titre du plan de relance (en plus des 70% de l'Agence de l'eau), l'engagement du projet doit impérativement s'effectuer en 2022 et être réalisé au plus tard début octobre 2024.

Au vu de l'offre retenue et de la possibilité en parallèle de recruter un chargé de mission pour coordonner/suivre l'étude et réaliser les tranches optionnelles 1 et 2, le Président propose de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau et de l'Etat (dans le cadre du plan de relance) de la manière suivante :

Démarche HMUC	Exécutant	Montant	Agence de l'eau		Etat (plan de relance)	
Tranche ferme	CPGF Horizon	226 818,00 €	70%	158 772,60 €	30%	68 045,40 €
Tranche optionnelle 1 (TO1) : Inventaire des plans d'eau sur l'ensemble du bassin versant)	En interne (0,5 ETP sur 2 ans)	49 600,00 €	70%	34 720,00 €	30%	14 880,00 €
Tranche optionnelle 2 (TO2) : Consolider la connaissance d'une masse d'eau						
Tranche optionnelle 3 (TO3) : Animer et concerter pour aboutir à la répartition des volumes prélevables entre les catégories d'usagers	CPGF Horizon	15 628,80 €	70%	10 940,16 €	0%	- €
Tranche optionnelle 4 (TO4) : Etudier l'opportunité de mettre en place une gestion concertée et collective de l'irrigation	CPGF Horizon	10 137,60 €	70%	7 096,32 €	0%	- €
Coordination/animation/ concertation avec les acteurs sur la gestion quantitative	En interne (0,5 ETP sur 2 ans) - animation SAGE	49 600,00 €	70%	34 720,00 €	0%	- €
		351 784,40 €		246 249,08 €		82 925,40 €

Le Comité syndical,

Vu le courrier de l'Agence de l'eau et de la Préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne du 15 juin 2022 portant accord pour la mobilisation des aides de l'Etat (30% du projet) au titre du plan de relance (en plus des 70% de l'Agence de l'eau) pour des études relatives à la gestion quantitative ou étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) ;

Vu la délibération n°2022_D021_EAU du 26 octobre 2022 du SMBB relative à l'attribution du marché à CPGF Horizon et avec l'engagement de la tranche ferme de l'étude Hydrologie Milieux Usages et Climat (HMUC) ;

Vu la proposition du Président de recruter un agent pour réaliser en régie certains volets de l'étude et de coordonner/animer l'étude ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Donne pouvoir au Président pour solliciter les subventions pressenties telles que présentées ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
 pour copie conforme
 au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
 Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022
Date de convocation : 18 octobre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 02/11/2022
Reçu en préfecture le 02/11/2022
Publié le 
ID : 085-200088771-20221026-2022_D023_RH-DE

Délibération n°2022_D023_RH

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 26 octobre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 18 octobre 2022.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : BATARD Yves (4^{ème} VP), CAUDAL Claude (1^{er} VP), COESLIER Catherine (3^{ème} VP), GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP)
- Délégués : BUTON Didier, GABORIT Fabien, LAUNAY Véronique suppléante de DENIS Pascal, MENUET Jean-Luc, NORMAND Luc suppléant de HUGUES Claire, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- De BONNAFOS Patrice donne pouvoir à GABORIT Fabien, FERRER Jean-Bernard donne pouvoir à COESLIER Catherine, SIGWALT Richard donne pouvoir à BILLON Jean-Yves

ABSENTS / EXCUSES :

- BRIAND Pascale, CARRARA Patricia, CHARRIER Miguel, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul, PIPAUD Vincent (membre du bureau)

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : BUTON Didier

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	6	3	16

<u>OBJET :</u>	RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste contractuel non permanent : chargé(e) de gestion quantitative/HMUC
-----------------------	---

Le Président expose :

Demandée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) Marais breton Baie de Bourgneuf et inscrite dans sa feuille de route validée fin 2019 sur le volet gestion quantitative, la démarche « Hydrologie, Milieux, Usages et Climat » (HMUC) demande, au-delà de l'étude, une amélioration de la connaissance du territoire et une appropriation du sujet par tous les acteurs du territoire.

Aussi, il apparaît intéressant qu'un chargé de mission soit recruté en interne pour :

- Réaliser les tranches optionnelles 1 et 2 de l'étude HMUC, et en particulier la caractérisation des plans d'eau : localisation avec phase terrain, connexion aux milieux, usages, aspect réglementaire, échanges avec les propriétaires/usagers ...
- Amorcer la concertation avec les acteurs économiques (maraichers, agriculteurs, conchyliculteurs, ...) sur la gestion quantitative.
- Coordonner, suivre le prestataire, organiser/animer les réunions avec les groupes de travail et la CLE.

Au vu de la précédente délibération validée ce jour, ce poste pourrait être financé de 70% à 100% par l'Agence de l'eau et l'Etat.

Enfin, le chapitre 012 du budget en cours n'est pas totalement consommé et donc le recrutement peut avoir lieu dès cette fin d'année.

Le Président propose au Comité syndical de :

- Créer un poste non permanent de Chargé(e) de mission Gestion quantitative/HMUC selon les conditions suivantes :
 - A pourvoir dès que possible, 1 an renouvelable sous forme de contrat de projet.
 - Temps de travail : à temps plein.
 - Catégorie d'emploi : B au grade technicien territorial.
- Donner pouvoir pour signer le contrat de travail à durée déterminée pour une durée d'un an renouvelable (contrat de projet) une fois les subventions pressenties accordées.

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2022_D021_EAU du 26 octobre 2022 du SMBB relative à l'engagement de l'étude Hydrologie Milieux Usages et Climat (HMUC) ;

Vu la délibération n°2022_D022_EAU du 26 octobre 2022 du SMBB relative aux financements de l'étude Hydrologie Milieux Usages et Climat (HMUC) et d'un poste de chargé de mission ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L332-24 à 26, portant sur la possibilité pour mener à bien un projet ou une opération identifiés, de recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Vu la proposition du Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Valide la création d'un poste non permanent de Chargé(e) de mission Gestion quantitative/HMUC selon les conditions suivantes :
 - A pourvoir dès que possible, 1 an renouvelable sous forme de contrat de projet.
 - Temps de travail : à temps plein.
 - Catégorie d'emploi : B au grade technicien territorial.
- Donne pouvoir au Président de signer le contrat de travail à durée déterminée pour une durée d'un an renouvelable (contrat de projet) une fois les subventions pressenties accordées ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



Délibération n°2022_D024_EAU

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 26 octobre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 18 octobre 2022.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : BATARD Yves (4^{ème} VP), CAUDAL Claude (1^{er} VP), COESLIER Catherine (3^{ème} VP), GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP)
- Délégués : BUTON Didier, GABORIT Fabien, LAUNAY Véronique suppléante de DENIS Pascal, MENUET Jean-Luc, NORMAND Luc suppléant de HUGUES Claire, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- De BONNAFOS Patrice donne pouvoir à GABORIT Fabien, FERRER Jean-Bernard donne pouvoir à COESLIER Catherine, SIGWALT Richard donne pouvoir à BILLON Jean-Yves

ABSENTS / EXCUSES :

- BRIAND Pascale, CARRARA Patricia, CHARRIER Miguel, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul, PIPAUD Vincent (membre du bureau)

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : BUTON Didier

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	6	3	16

<u>OBJET :</u>	EAU – Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu eau sur le bassin versant bocager de la Baie de Bourgneuf
-----------------------	---

Le Président expose :

Le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) est, depuis 2019, la structure coordinatrice pour l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu Eau sur le bassin versant bocager de la Baie de Bourgneuf. Pour assurer cette mission, le SMBB s'associe avec trois partenaires agricoles (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, CAVAC et CIVAM-GRAPEA) via des conventions collaboratives annuelles. Ils ont pour mission de contribuer à la rédaction du projet de territoire (PAEC), participer aux animations collectives (réunions d'information auprès des agriculteurs) et réaliser les animations individuelles (réalisation de diagnostics systèmes pour les exploitants qui en font la demande, suivi des exploitations engagées...).

Ce dispositif d'animation est financé en 2021/2022 par le Conseil régional des Pays de la Loire à hauteur de 80%, puis en 2022/2023 par le Ministère de l'Agriculture de 80% (structure publique) jusqu'à 100% (structure privée). En tant que structure chef de file, le SMBB sollicite et perçoit les subventions pour le compte des partenaires agricoles et leur reverse en fonction des réalisations faites.

Pour la campagne agricole 2021-2022, le SMBB a reçu, le 23 septembre 2022, l'accord du Conseil régional pour une participation financière d'un montant de 15 660 euros. Il convient de proposer une convention collaborative avec les 3 partenaires agricoles sur la même base que les années précédentes.

Les montants financiers d'animation 2021/2022 pour la convention collaborative sont :

Répartition par partenaires	Nombre prévisionnel de jours en 2021/2022	Coût total en €	Montant de l'aide Conseil régional (80%)
SMBB	9,5 jours inclus dans CT	NC	déjà financé
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	33,00	14 850,00 €	11 880,00 €
CAVAC	5,50	2 475,00 €	1 980,00 €
CIVAM-GRAPEA	5,00	2 250,00 €	1 800,00 €
TOTAL	43,50	19 575,00 €	15 660,00 €

Pour la campagne agricole suivante 2023, un appel à projets pour la constitution de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) 2023 a été publié le 23 août 2022 par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), pour un dépôt au plus tard le 31 octobre 2022.

Dans ce cadre, le comité de pilotage, réuni les 28 septembre et 24 octobre 2022, a étudié le nouveau dispositif suite à l'évolution de la Politique Agricole Commune (PAC). Il propose de déposer un PAEC à enjeu Eau sur le bassin versant bocager pour que les agriculteurs volontaires puissent contractualiser des MAEC et demande au SMBB d'être la structure coordinatrice de ce dossier en partenariat avec les partenaires agricoles identifiés (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, CAVAC, CIVAM-GRAPEA).

Le dispositif d'animation et les mesures proposées à la contractualisation (6 mesures « systèmes » et une mesure localisée) sont exposés en séance.

Les montants financiers d'animation 2022/2023 sont estimés de la manière suivante :

Répartition par partenaires	Nombre prévisionnel de jours en 2022/2023	Coût éligible total en €	Montant de l'aide DRAAF (de 80% à 100%)
SMBB	15,00	1 350,00 €	1 080,00 €
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	56,50	31 075,00 €	24 860,00 €
CAVAC	16,50	9 075,00 €	9 075,00 €
CIVAM-GRAPEA	6,50	2 925,00 €	2 925,00 €
TOTAL	94,50	44 425,00 €	37 940,00 €

Le Président propose au Comité syndical de :

- Donner son accord pour reconduire l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu Eau sur le bassin versant bocager de la Baie de Bourgneuf pour la campagne 2022-2023 ;
- D'approuver le PAEC 2023 avec les mesures et le dispositif d'animation présentés ;
- Donner pouvoir pour signer les convention partenariales pour l'accompagnement à la mise en œuvre des MAEC à enjeu Eau pour 2022 et 2023, entre le SMBB et les autres bénéficiaires identifiés dans les PAEC et notamment la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, la CAVAC et le CIVAM-GRAPEA ;
- Donner pouvoir pour verser les subventions perçues et retenues par le Conseil régional des Pays de la Loire à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, à la CAVAC et au CIVAM-GRAPEA, au titre de l'année 2022 ;
- Donner pouvoir pour solliciter les subventions pressenties pour l'animation des MAEC à enjeu eau au titre de 2023.

Le Comité syndical,

Vu l'accord du Conseil régional du 23 septembre 2022 pour une participation financière de 15 660 euros pour l'accompagnement de la mise en œuvre du projet agro-environnemental et climatique du bassin versant de la Baie de Bourgneuf pour 2022 ;

Vu l'appel à projets de la DRAAF du 23 août 2022 pour le financement de l'animation des projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) 2023 ;

Vu l'appel à projets de la DRAAF du 23 août 2022 pour la constitution de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ;

Vu la présentation faite en séance du projet agro-environnemental et climatique avec les mesures à enjeu eau proposées sur le bassin versant bocager de la Baie de Bourgneuf ainsi que le dispositif d'animation ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Donne son accord pour reconduire l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu eau sur le bassin versant bocager de la Baie de Bourgneuf pour la campagne 2022-2023 ;
- Approuve le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) 2023 à enjeu eau sur le bassin versant bocager de la Baie de Bourgneuf tel que présenté et autorise le Président à le déposer ;
- Donne pouvoir au Président de signer les convention partenariales pour l'accompagnement à la mise en œuvre des MAEC à enjeu eau pour 2022 et 2023, entre le SMBB et les autres bénéficiaires identifiés dans les PAEC et notamment la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, la CAVAC et le CIVAM-GRAPEA ;
- Donne pouvoir au Président de verser les subventions perçues et retenues par le Conseil régional des Pays de la Loire à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, à la CAVAC et au CIVAM-GRAPEA, au titre de l'année 2022 ;
- Donne pouvoir au Président de solliciter les subventions pressenties pour l'animation des MAEC à enjeu eau au titre de l'année 2023 (déposer auprès de la DRAAF le dossier de demande de financement pour l'animation du PAEC 2023) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 18 octobre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF****Délibération n°2022_D025_BIODIV**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 26 octobre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 18 octobre 2022.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : BATARD Yves (4^{ème} VP), CAUDAL Claude (1^{er} VP), COESLIER Catherine (3^{ème} VP), GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP)
- Délégués : BUTON Didier, GABORIT Fabien, LAUNAY Véronique suppléante de DENIS Pascal, MENUET Jean-Luc, NORMAND Luc suppléant de HUGUES Claire, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- De BONNAFOS Patrice donne pouvoir à GABORIT Fabien, FERRER Jean-Bernard donne pouvoir à COESLIER Catherine, SIGWALT Richard donne pouvoir à BILLON Jean-Yves

ABSENTS / EXCUSES :

- BRIAND Pascale, CARRARA Patricia, CHARRIER Miguel, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul, PIPAUD Vincent (membre du bureau)

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : BUTON Didier

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	6	3	16

OBJET : BIODIVERSITE – Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu Biodiversité

Le Président expose :

Dans le cadre de l'animation sur le site Natura 2000 « *Marais breton, baie de Bourgneuf, forêt de Monts et île de Noirmoutier* », le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) a pour mission notamment l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu biodiversité sur le site.

Une convention de financement « Natura 2000 » est en cours du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2023, qui permet de disposer des financements à 100% (DREAL et FEDER).

Pour assurer cette mission d'animation MAEC, le SMBB s'associe avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire via une convention collaborative qui vise leur contribution à la rédaction du projet de territoire (PAEC), aux animations collectives (réunions d'information auprès des agriculteurs...) et animations individuelles. Pour la Chambre d'agriculture, il est prévu du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2023, un financement DREAL/FEDER de 51 395 € + 15% de la masse salariale pour des frais de structure.

Pour la campagne 2022-2023, un appel à projets pour la constitution de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) 2023 a été publié le 23 août 2022 par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), pour un dépôt au plus tard le 31 octobre 2022.

Avec la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), le dispositif MAEC à enjeu biodiversité a évolué et des groupes de travail se sont réunis au printemps-été. Le comité de pilotage, réuni le 27 septembre 2022, a validé le dépôt d'un PAEC à enjeu biodiversité sur le site Natura 2000, basé sur 10 mesures localisées et propose le SMBB, structure coordinatrice en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

Les 10 mesures localisées proposées à la contractualisation et le dispositif d'animation sont exposés en séance.

A noter que l'animation pour la campagne 2022/2023 sera conséquente : elle concerne potentiellement 240 éleveurs et 60 sauniers. Le temps à passer est estimé à 330 jours pour le SMBB de mi-janvier à mi-mai 2023 auquel il faut ajouter du temps pour la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire. Pour conduire cette mission, il sera nécessaire, en plus de la Chambre d'agriculture, de renforcer l'équipe en interne pour la réalisation des diagnostics de terrain et de s'appuyer sur un prestataire pour certains plans de gestion.

L'ensemble de ces coûts d'animation sont financés à 100% par la convention de financement « Natura 2000 ».

Le Président propose au Comité syndical de :

- Donner son accord pour poursuivre l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu Biodiversité sur le site Natura 2000 « *Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts* » pour la campagne 2022-2023 ;
- D'approuver le PAEC 2023 avec les mesures et le dispositif d'animation présentés ;
- Donner pouvoir pour signer la convention partenariale pour l'accompagnement à la mise en œuvre des MAEC à enjeu biodiversité sur la durée de la convention financière, du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2023 entre le SMBB et la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

Le Comité syndical,

Vu la convention de financement « Natura 2000 » du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2023 ;

Vu l'appel à projets de la DRAAF du 23 août 2022 pour la constitution de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ;

Vu la présentation faite en séance du projet agro-environnemental et climatique avec les mesures à enjeu biodiversité proposées sur le site Natura 2000 ainsi que le dispositif d'animation ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Donne son accord pour poursuivre l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu Biodiversité sur le site Natura 2000 « *Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts* » pour la campagne 2022-2023,
- Approuve le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) à enjeu Biodiversité sur le site Natura 2000 tel que présenté et autorise le Président à le déposer ;
- Donne pouvoir au Président pour signer la convention partenariale pour l'accompagnement à la mise en œuvre des MAEC à enjeu Biodiversité sur la durée de la convention financière du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2023 entre le SMBB et la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



Délibération n°2022_D026_BIODIV

L’an deux mille vingt-deux, le mercredi 26 octobre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s’est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 18 octobre 2022.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : BATARD Yves (4^{ème} VP), CAUDAL Claude (1^{er} VP), COESLIER Catherine (3^{ème} VP), GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP)
- Délégués : BUTON Didier, GABORIT Fabien, LAUNAY Véronique suppléante de DENIS Pascal, MENUET Jean-Luc, NORMAND Luc suppléant de HUGUES Claire, PARRAIS Philippe, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- De BONNAFOS Patrice donne pouvoir à GABORIT Fabien, FERRER Jean-Bernard donne pouvoir à COESLIER Catherine, SIGWALT Richard donne pouvoir à BILLON Jean-Yves

ABSENTS / EXCUSES :

- BRIAND Pascale, CARRARA Patricia, CHARRIER Miguel, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul, PIPAUD Vincent (membre du bureau)

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : BUTON Didier

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	6	3	16

OBJET : **BIODIVERSITE – Consultation pour un appui technique à l’animation du site Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »**

Le Président expose :

Le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf est la structure animatrice des deux sites Natura 2000-Ramsar « *Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts* » (ZCS FR5200653 et ZPS FR 5212009).

Pour rappel, les Documents d’objectifs Habitats et Oiseaux sur ce site Natura 2000 stipulent des actions sur la mise en place des outils contractuels de Natura 2000 (MAEC à enjeu Biodiversité et contrats Natura 2000 notamment) visant la préservation des enjeux biodiversité sur ce site.

Dans ce cadre, il est nécessaire de faire appel à un(des) prestataire(s) extérieur(s) pour disposer de compétences techniques spécifiques et aussi pour répondre à une potentielle surcharge de travail (beaucoup de dossiers à réaliser dans un court délai pour les campagnes MAEC).

Le marché (accords-cadres signés avec la LPO 85 et HydroConcept) relatif à cet appui technique à l’animation du site Natura 2000 se termine le 31 décembre 2022.

Il convient donc de lancer une nouvelle consultation sur les mêmes bases que les précédentes, avec un marché sur 3 ans pour correspondre à la même durée des conventions financières pluriannuelles « Natura 2000 ».

Le Président propose au Comité syndical de lancer une consultation sur les bases suivantes :

- Objet du marché : appui technique à l'animation du site Natura 2000 « *Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts* ».
- Accord-cadre pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 décembre 2025.
- Deux lots :
 - o LOT 1 - Réalisation de plans de gestion dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.
 - o LOT 2 - Réalisation de diagnostics écologiques préalables à la mise en place de contrats Natura 2000
- Publication durant 1 mois.
- Critères de sélection : prix 40% et capacités techniques/moyens 60%.

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2022_D025_BIODIV du 26 octobre 2022 portant sur l'animation et le dépôt du projet agro-environnemental et climatique à enjeu Biodiversité sur le site Natura 2000 ;

Vu la présentation faite en séance ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Donne son accord pour lancer une consultation telle que présentée, pour un appui technique à l'animation du site Natura 2000 « *Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts* », sous forme d'accord-cadre du 1^{er} février 2023 au 31 décembre 2025, avec deux lots :
 - o LOT 1 - Réalisation de plans de gestion dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.
 - o LOT 2 - Réalisation de diagnostics écologiques préalables à la mise en place de contrats Natura 2000
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022
 Date de convocation : 18 octobre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
 DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération n°2022_D027_RH

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 26 octobre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 18 octobre 2022.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : BATARD Yves (4^{ème} VP), CAUDAL Claude (1^{er} VP), COESLIER Catherine (3^{ème} VP), GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP)
- Délégués : BUTON Didier, GABORIT Fabien, LAUNAY Véronique suppléante de DENIS Pascal, MENUET Jean-Luc, NORMAND Luc suppléant de HUGUES Claire, PARIAS Philippe, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- De BONNAFOS Patrice donne pouvoir à GABORIT Fabien, FERRER Jean-Bernard donne pouvoir à COESLIER Catherine, SIGWALT Richard donne pouvoir à BILLON Jean-Yves

ABSENTS / EXCUSES :

- BRIAND Pascale, CARRARA Patricia, CHARRIER Miguel, GIBERT Thomas, GRONDIN Raoul, PIPAUD Vincent (membre du bureau)

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : BUTON Didier

<u>Nombre de délégués</u>				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	6	3	16

<u>OBJET :</u>	RESSOURCES HUMAINES – Création de trois postes contractuels non permanents de techniciens MAEC
-----------------------	---

Le Président expose :

Avec l'animation des nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu Biodiversité en 2023, la charge de travail va être conséquente début 2023 pour le pôle Biodiversité.

Cette animation concerne potentiellement 240 éleveurs et 60 sauniers. Le temps à passer est estimé à 330 jours pour le SMBB de mi-janvier à mi-mai 2023 pour conduire les réunions d'information, réaliser les rendez-vous individuels des agriculteurs (80 à 100 jours) et les diagnostics terrain (200 jours).

Dans la convention financière « Natura 2000 » en cours, il est prévu un financement à 100% pour 3 techniciens contractuels supplémentaires (montant 30 k€ + 15% des charges salariales pour les frais de structure).

Dans ce cadre, le Président propose au Comité syndical de :

- Créer trois postes non permanents de technicien MAEC selon les conditions suivantes :
 - A compter de janvier 2023 pour faire face à l'accroissement d'activités pour la campagne MAEC à enjeu Biodiversité en 2023.
 - Temps de travail : à temps plein.
 - Catégorie d'emploi : B au grade technicien territorial.
- Donner pouvoir au Président pour signer les contrats de travail à durée déterminée ;

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2022_D025_BIODIV du 26 octobre 2022 portant sur l'animation 2022-2023 et le dépôt du projet agro-environnemental et climatique à enjeu Biodiversité sur le site Natura 2000 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L332-23 1° portant sur la possibilité pour les collectivités et établissements mentionnés aux articles L. 4 et L. 5 de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à : 1° Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois ... ;

Vu la présentation faite en séance ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Valide la création de trois postes non permanents de technicien MAEC selon les conditions suivantes :
 - A compter de janvier 2023 pour faire face à l'accroissement d'activités pour la campagne MAEC à enjeu biodiversité en 2023.
 - Temps de travail : à temps plein.
 - Catégorie d'emploi : B au grade technicien territorial.
- Donne pouvoir au Président de signer les contrats de travail à durée déterminée ;
- Autorise le Président à signer toutes délégations et autorisations utiles à ce sujet.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

